

8 Septembre 2021

Pierre & Vacances - Center Parcs fait un geste pour dédommager les propriétaires bailleurs

Pierre et Vacances a relevé nettement son offre de compensation des loyers perdus depuis la crise du Covid auprès de ses propriétaires bailleurs, après un été favorable.

Bonne nouvelle pour les propriétaires bailleurs de Pierre et Vacances. Après avoir fait état d'un bon été, le groupe a relevé son offre auprès d'eux : il compte verser 100% des loyers à partir de juillet 2021, contre 72,5% proposés jusque-là. Et pour la période antérieure, depuis le début de la crise du Covid, il maintient sa proposition de payer 50% des loyers. "On a un bilan estival qui est très satisfaisant, avec des taux d'occupation supérieurs à 2020 mais aussi à 2019", a expliqué à l'AFP Franck Gervais, directeur général du groupe PVCP (Pierre et Vacances/Center Parcs).

Cet été, les taux d'occupation ont été de 90% pour les deux marques de référence du groupe, Pierre et Vacances France et Center Parcs Europe, selon son directeur général qui se dit "satisfait et optimiste". La clientèle a été majoritairement domestique (90%), avec des réservations de dernière minute en hausse, une montée en gamme et des séjours plus longs. "Jamais ça ne compensera ou rattrapera toutes nos pertes", reconnaît toutefois Franck Gervais. Le groupe estime que la crise du Covid-19 lui a fait perdre, en cumul sur l'année 2020 et le 1er semestre 2021, 800 millions d'euros de chiffre d'affaires et 380 millions d'euros d'EBIT.

Le groupe avait proposé à ses propriétaires bailleurs début juillet un projet d'avenant à leur contrat de bail proposant le versement d'un montant représentant 50% des loyers contractuels pour la période du 15 mars 2020 au 30 juin 2021. Pour le paiement des loyers à compter du 1er juillet 2021, deux options étaient proposées: un loyer fixe de 72,5% du loyer contractuel jusqu'au 31 décembre et de 100% au-delà de cette date, ou un loyer variable avec un minimum garanti de 50% sur 18 mois jusqu'au 31 décembre 2022. S'ajoutait aussi une offre complémentaire en bons de séjour à dépenser sur les sites.

"Près de 55%" des propriétaires, "soit plus de 10.000 propriétaires" avaient signé cet avenant fin août, selon Frank Gervais. Ceux-là se verront donc verser non plus 72,5% de leur loyer mais la totalité. Pour ceux qui n'ont pas encore signé, le groupe prolonge la proposition jusqu'au 15 octobre. "On partage les fruits de la croissance comme on a partagé les efforts quand il fallait le faire", estime Frank Gervais qui a pris ses fonctions dans le groupe en janvier.